

Dpt de l'Environnement et de l'Équipement - 2, rue des Moulins, 2800 Delémont

2, rue des Moulins
CH-2800 Delémont

t +41 32 420 53 03
f +41 32 420 53 01
secr.dee@jura.ch

bci Betriebs-AG
Madame Franziska Ritter
Présidente du Conseil d'administration
Case postale
4002 Bâle

Delémont, le 16 juillet 2010

Evènement du 7 juillet 2010

Madame la Présidente,

A la suite de l'explosion qui s'est produite dans la halle d'excavation à Bonfol, une collaboration étroite a été maintenue entre votre Entreprise, vos mandataires et les services cantonaux, et nous vous en remercions. Les contrôles effectués par les pompiers le jour même ont démontré que la population n'était pas mise en danger. Il semble dès lors que les conséquences de cet évènement soient restées limitées au site de la décharge industrielle de Bonfol. Les investigations normalement mises en place après tout incident ou accident préciseront encore l'importance des émissions causées par l'explosion. Aucun blessé grave n'est à déplorer, mais les dégâts matériels sont importants.

Suite aux constats effectués le jour même de l'évènement, ainsi qu'aux observations actuellement en cours, nous tenons à vous faire part des observations suivantes.

Il est impératif que les consignes d'alarme et de sécurité soient intégralement et strictement respectées. Toutes les alarmes causées par les évènements prévus dans la matrice des consignes d'alarme établie par l'ECA et validée par le Groupe Alarme et Intervention Bonfol doivent obligatoirement être transmises immédiatement au CET (central d'engagement et des télécommunications de la Police). Seules les alarmes automatiques doivent être quittancées comme fausse alarme, si le personnel de sécurité présent sur le site peut avoir la certitude qu'elles se sont déclenchées par erreur. Toutes les autres alarmes ne peuvent pas faire l'objet d'une contre-alarme. Le cas d'une explosion violente, perçue au niveau des villages de Bonfol et de Pfetterhouse, avec rupture de la zone noire, justifie de manière évidente la mise en place d'un dispositif d'intervention adapté. Nous ne pourrions plus admettre, dans le futur, une nouvelle entorse aux principes de sécurité, la protection de la population doit passer avant toute autre considération.

Le respect des procédures d'alarme aurait également permis que l'employé présent dans la halle au moment de l'explosion et choqué par l'accident soit normalement pris en charge par les ambulanciers, formés pour la décontamination. L'employé a été transporté au Service des urgences de l'hôpital de Porrentruy dans la voiture d'un de ses collègues. Suite à son accueil, le Service des urgences a été fermé durant deux heures pour décontamination, les personnes nécessitant des soins en urgence étant transférées sur l'hôpital de Delémont. Une telle situation est de nature à supprimer la relation de confiance entre les autorités sanitaires et les responsables de l'assainissement de Bonfol.

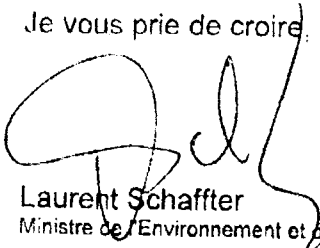
Nous avons pris acte avec satisfaction de la suspension des travaux d'assainissement dans la halle d'excavation à partir du 7 juillet dernier. Selon les informations reçues, l'enquête de la Police scientifique zurichoise est en cours, de même que l'évaluation des dégâts au bâtiment et aux installations. Les services cantonaux continueront de suivre avec une grande attention l'évolution de ces travaux et des réparations qui seront engagées. Il est primordial que la totalité des infrastructures, des systèmes de détection et de protection soient vérifiés et remis en état de fonctionner parfaitement. Selon les résultats de l'enquête et des analyses de risque, des mesures complémentaires devront être prises.

La reprise des travaux de découverte de la décharge et d'excavation des déchets ne pourra être effective qu'après que l'ensemble des services cantonaux concernés ait évalué et approuvé les dossiers que vous êtes appelés à fournir. Ces derniers devront apporter les preuves que les conditions pour une reprise des travaux sont réunies. Une approbation écrite de mon Département vous sera alors transmise.

Je salue la collaboration mise en place depuis plusieurs années pour la gestion des risques et la communication à la population, qui s'est avérée très utile au moment de l'intervention et par la suite. Les communiqués de presse coordonnés entre votre Société et notre Canton ont permis, je l'espère, à rassurer la population et l'informer de manière la plus précise possible sur l'évènement et ses suites. Je souhaite donc que cette coordination puisse se poursuivre dans les mêmes conditions.

Enfin, je tiens à vous faire part de mon soutien pour la reprise de l'assainissement dans les délais et conditions de sécurité les meilleurs. Le but final que nous partageons, l'assainissement définitif de la décharge de Bonfol, pourra je l'espère être atteint sans trop de retard malgré les difficultés rencontrées.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de ma considération distinguée.


Laurent Schaffter
Ministre de l'Environnement et de l'Équipement



Copie : Monsieur le Ministre Charles Juillard, Président du Gouvernement et chef du DFJP